



\* \* \*

## **ARRÊTE N° 2026 281 168**

**Obsèques**

**Le Maire de la Commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois (Charente),**

Vu la Loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Décret N° 87-100 du 13 Février 1987 relatif aux modalités de transfert du Département et à celles mises à disposition des Services Extérieurs du ministère de l'Urbanisme, du Logement, des Transports (Direction Départementale de l'Équipement) ;

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2212.1 à L.2213.3 ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R1, R44, R53-2, R225 et R225-1 ;

Vu la circulaire interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 4<sup>ème</sup> partie (signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 15 Juillet 1974 ;

Considérant qu'à l'occasion des obsèques sur la commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois et pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans ce présent arrêté.

### **ARRÊTE:**

**ARTICLE 1°)** – Le stationnement est réservé :

- **Le vendredi 24 juillet 2026 de 8h30 à 11h – Obsèques de Mme BRAUD : Aux emplacements au droit de l'Église Saint-Cybard (3 emplacements)**
- **Le samedi 25 juillet 2026 de 13h à 15h30 – Obsèques des M. BAUDON : Aux emplacements au droit de l'Église (3 emplacements) + une partie de la Place Saint Cybard (7 emplacements)**

**ARTICLE 2°)** la signalisation d'interdiction sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 6 Novembre 1992 et à la charge de la commune.

**ARTICLE 3°)** – Le présent arrêté sera affiché en Mairie et sur les lieux concernés.

**ARTICLE 4°)** – Le bénéficiaire,  
Le Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Charente,  
L'A.S.V.P

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A La Rochefoucauld-en-Angoumois, le 23 juillet 2026  
Le Maire,  
Sébastien RIVIERE

